

Atlas Contrôle
Boulevard Lambermont 127
1030 Bruxelles

RAPPORT DE CONTROLE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE

Numéro de rapport:

50.202

Date du contrôle:

03/08/2024

Lieu du contrôle:

Rue Hubert Heymans 6 1082 Bruxelles Belgique Visite périodique (Livre 1 6.5)

Agent-visiteur:

Amin Wehbe

Type de contrôle:

Visite périodique (Livre 1 6.5)

Date d'émission:

04/08/2024 02:28:13

Prochaine visite avant le:

03/08/2049

Testeur d'installation:

TI-023/6074018

Donneur d'ordre

Nom

PEB Certi

Adresse

Blaisantvest 105 -, 9000 Gent Belgique

Téléphone

+32 2 466 45 66 +32 489 22 26 97

Email

Base(s) réglementaire(s)



663 - INSP

RGIE. Règlement général des installations électriques

Identification de l'installation électriques

Adresse de l'installation

Rue Hubert Heymans 6 1082 Bruxelles Belgique

Type de locaux

Appartement 2e

Propriétaire, gestionnaire ou exploitant**Adresse du propriétaire****Fondations**

avant 81

Mise en oeuvre de l'installation

après 81

Données du raccordement

GRD

Sibelga

Numéro de compteur**Code EAN****Liaison compteur-tableau**

XVB 2X10

Tension de service

2 x 230 V

Protection générale

63 A 2P

Atlas Contrôle
Boulevard Lambermont 127
1030 Bruxelles

Contrôles

Schémas/plans OK	Liaisons équipotentielles OK
Description de l'installation	Voir plan
Nombre de tableaux	1
Différentiel de tête	300mA - 63A - type A
Test BP du DDR	OK
ΔI_n	OK
Contrôle de l'état	OK
Matériel fixe	OK
Protection contre les contacts directs	OK
Protection contre les contacts indirects	OK
Protection contre les surintensités	OK
Prise de terre	Piquet
Résistance de terre (Ω)	26
Isolement (M Ω)	2.84

Conclusions

CONCLUSION : CONFORME

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 8/09/2019 : C-2020/30795 + C- 2020/30794) concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. La prochaine visite de contrôle est à effectuer au plus tard dans les 25 années.

Si d'application, des mesures adéquates ont été prises par Atlas Contrôle pour que les bornes d'entrées du dispositif de protection à courant différentiel résiduel placé à l'origine de l'installation électrique soient rendues inaccessibles par scellage et que le ou les schémas unifilaires et le ou les plans de position ont été à nouveau visés par Atlas Contrôle.

Signature de l'agent-visiteur



Atlas Contrôle

Boulevard Lambermont 127

1030 Bruxelles



Tableau 1

Liste des remarques

Libellé	Référence
Ce contrôle ne comprend que les parties visibles et normalement accessible de l'installation. Sauf mention contraire, les appareils et équipements raccordés à l'installation fixe ne font pas partie du contrôle.	RDE4
Libellé	Photo